

LA COMPOSITION DE LA CDPPT



Claire PEIGNE

PRÉSIDENTE DE LA CDPPT DU RHÔNE

Présidente de l'Association
des maires du Rhône 69,
maire de Morancé



Jean-Jacques BOYER

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Sous-préfet
de Villefranche-sur-Saône



Stéphane GENTILI

REPRÉSENTANT DE LA POSTE

Délégué territorial du groupe
La Poste

stephane.gentili@laposte.fr

REPRÉSENTANT DES GROUPEMENTS DE COMMUNES

Régis CHAMBE, président de la CC Monts du
Lyonnais, maire de Saint-Martin-en-Haut

Patrice Bertrand, adjoint au maire de
Communay, adjoint Communauté de
Communes du Pays d'Ozon

REPRÉSENTANT DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Foued RHAMOUNI, adjoint au maire de Givors

Antonio AGUERA, adjoint mairie de Tarare

REPRÉSENTANT DES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

Christine GALILEI, maire de Saint-Just-d'Avray

Michel RAMPON, maire de Longessaigne

REPRÉSENTANT DES COMMUNES DE PLUS DE 2000 HABITANTS

Claire PEIGNE, maire de Morancé

Véronique PINCEEL, adjointe au maire
de Quincieux

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL

Colette DARPHIN, conseillère régionale

Jérémy THIEN, conseiller régional

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pascale CHAPOT, conseiller départemental
du canton de Mornant

Evelyne GEOFFRAY, conseillère départemental
du canton de Belleville

REPRÉSENTANTS DE LA METROPOLE

Raphaël DEBU, conseiller métropolitain,
vice-président de la CDPPT

Hugo DALBY, conseiller métropolitain



LETTRE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE



Mentions légales : La Poste – SA au capital de 5 620 325 816 euros -
356 000 000 RCS Paris – Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia -
75015 Paris - Création : PRC NA & AURA - Date d'édition : Mars 2023.



LE RÉSEAU POSTAL DANS LE DÉPARTEMENT

L'État a confié au groupe La Poste une mission de service public d'aménagement du territoire.

Un contrat triennal entre l'État, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) et La Poste, fixe les règles de fonctionnement de cette mission et son financement, qui repose notamment sur un Fonds national de péréquation **de 174 M€ par an**.

Gouvernance :

Le contrat de présence postale repose sur une gouvernance tripartite, originale et régulièrement citée en exemple. Elle permet d'organiser un dialogue permanent entre l'État, l'AMF et La Poste, tant au niveau national (dans le cadre de l'Observatoire national de la présence postale - ONPP), qu'au niveau territorial (dans le cadre des commissions départementales de présence postale territoriale - CDPPT).

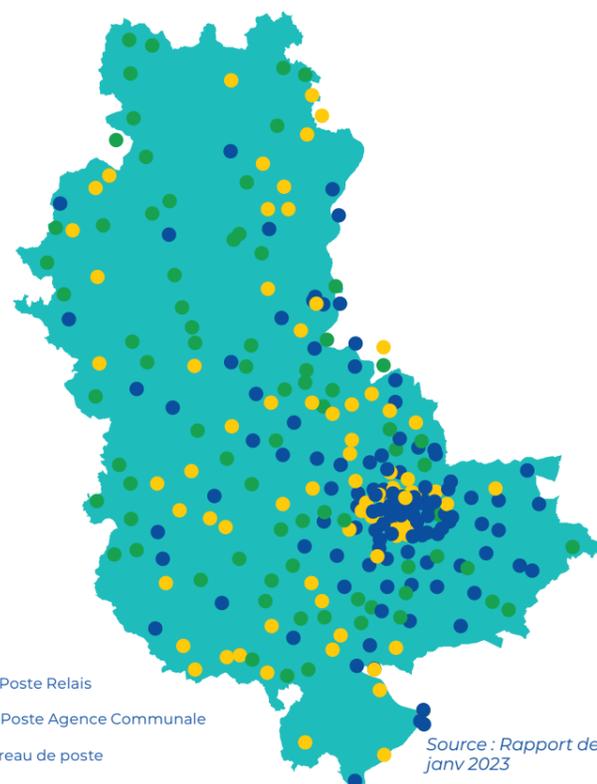
Fonctionnement :

Le contrat de présence postale pose un cadre précis permettant la réalisation de la mission d'aménagement du territoire :

- Le rôle central du maire dans le dialogue territorial.
- Le rôle des CDPPT dans la gouvernance locale de la mission d'aménagement du territoire.
- Un mode de répartition des ressources qui tient compte des besoins différenciés des territoires, en priorisant les zones rurales, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires d'outre-mer.
- Le dispositif d'ouvertures estivales.
- Une ambition marquée en matière d'inclusion numérique.
- L'innovation et le soutien à l'expérimentation.
- Le soutien spécifique apporté aux publics les plus fragiles, notamment à travers la médiation sociale.

Financement :

Le contrat de présence postale fixe les règles selon lesquelles le Fonds de péréquation peut être utilisé, en précisant les communes et les dépenses éligibles. Il fixe aussi les règles qui permettent de répartir les 174 M€ du Fonds en enveloppes départementales annuelles. Certaines dépenses sont obligatoires, comme les dépenses de fonctionnement des points de contact, d'autres sont librement choisies par votre commission départementale de présence postale.



287 points de contact

133 bureaux de poste dont **5 France Services postales**

72 agences postales communales ou intercommunales

92 relais poste en partenariat avec des commerçants ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La loi impose à La Poste de maintenir **17 000 points de contact** sur l'ensemble du territoire, au moins **90% de la population** d'un département doit avoir accès **à moins de 5 km** et **à moins de 20 mn** de trajet automobile des plus proches points de contact.

Dans le département du Rhône, 99,6% de la population du département est à moins de 5 km et à moins de 20 mn d'un point de contact du réseau postal.

LA CDPPT INVESTIT SUR VOTRE TERRITOIRE

Entre 2020 et 2022, le Fonds de péréquation départemental, piloté par la CDPPT, a investi

6,6 millions d'euros dans le département du Rhône

Indemnités des agences postales communales/ Intercommunales (LPAC) et des relais poste (LPR)

2 830 000 euros

Nouveaux équipements et SI et maintenance matériel et SI des LPAC et LPR

671 000 euros

Accompagnement des clientèles vulnérables/ médiation sociale et numérique

1 209 000 euros

Concours travaux de modernisation de l'accueil dans les points de contacts

999 000 euros

Dotation au fonctionnement des bureaux de poste

821 000 euros

Quelques exemples de réalisations financées par le Fonds départemental

Financement autour de la médiation sociale, numérique et lutte contre les incivilités dans 21 bureaux avec nos partenaires : ALTM, PIMMS 69, ISM CORUM

Création de 5 agences postales communales : Millery, Vaugneray, Thurins, Couzon, Grézieu-la-Varenne

Création de quatre espaces France-Services en bureau de poste

Grosnes et Fleurie en 2020
La Duchère en 2021,
Vénissieux Minguettes en 2022.

263 000 euros

(Animation 2100 euros).

Création en 2022 de huit Relais Poste commerçant

Larajasse Bourg,
Chasselay, Limonest,
Communay, Chaussan,
Lyon Île Barbe, Lyon Artaud,
Lyon Herbouville

Création d'un point d'Étape Numérique sur le bureau de Gabriel Péri

Contribution à la modernisation des agences postales communales en 2021 et 2022

Chambost-Allières,
Colombier-Saugnieu, Jullié,
Longuessaigne, Morancé,
Saint-Fons, Saint-Priest,
Saint-Romain-de-Popey,
Savigny, Vourles